

Programme de formation

CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie en 1 an

En semi-correspondance



Présentation de la formation

La formation CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie s'articule autour de **matières professionnelles pratiques** (soins du visage, épilations, manucurie, maquillage), de **matières théoriques** (biologie, technologie des appareils, cosmétologie, vente, etc.) et de **matières générales**. Le ou la titulaire du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie pourra exercer son activité dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté
- A domicile
- Socio-esthéticienne
- Parapharmacie
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et de produits de parfumerie
- Créer sa propre entreprise

Contenu et organisation pédagogique

Dates de la formation : du 8 septembre 2023 au 14 juin 2024.

Volume horaire des cours en CAP ECP 1 an sans enseignement général : 213 heures / Volume horaire des cours en CAP ECP 1 an avec enseignement général : 253 heures suivant calendrier joint.

Vous aurez cours en centre de formation 1 vendredi tous les 15 jours avec 7 heures de pratique afin d'apprendre toutes les techniques professionnelles, ainsi que 1 heure de théorie par session, soit 8 heures de formation au total par journée. Les cours de théorie vous seront remis sous format papier tous les mois à apprendre tranquillement chez vous selon vos occupations personnelles et professionnelles, et nous les travaillerons pendant les temps de théorie.

Il sera également intégrer toutes les évaluations par chapitre, corrections individuelles ainsi qu'une évaluation semestrielle et un examen blanc regroupant toutes les disciplines du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie.

Objectifs

A la fin de la formation, le ou la titulaire du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(lle) qualifié(e). Il sera amené à :

Ecole et CFA 319 Route de Vannes, 44800 SAINT-HERBLAIN Siret : 827 547 712 00014 Numéro formateur : 52440794444

- 1- Exécution des techniques esthétiques :
- Réaliser des soins esthétiques du visage au décolleté
- Réaliser une épilation
- Réaliser une prestation bronzage UV
- Réaliser un maquillage visage et décolleté
- Réaliser des soins esthétiques et des maquillages des mains et des pieds
- 2- Accueil, conseils et vente :
- Accueillir, prendre en charge et prendre congé du ou de la client(e)
- Conseiller et vendre des produits et/ou des prestations
- Mettre en valeur des produits et/ou des prestations
- 3- Organisation et gestion :
- Gérer les rendez-vous
- Gérer le poste de travail
- Gérer les encaissements
- Gérer les stocks

Stages

Vous devrez réaliser période globale d'une semaine de stage (5 jours) en institut, parfumerie et secteur de l'esthétique. Celle-ci vous permettra de découvrir les du monde réalités professionnel, d'acquérir des savoir-faire et de s'intégrer dans une équipe de professionnels. Les jours sont à positionner selon le calendrier de formation.

Tarifs de la formation semi distanciel

Tarifs	Sans enseignement général		Avec enseignement général	
Frais d'inscription	150€		150€	
Enseignement théorique et pratique Livres scolaires Produits et appareils à disposition des élèves	Paiement comptant * -3% sur le prix de la formation (hors matériel) 2 328€	Par mensualités ** Par exemple: 12 x 200€	Paiement comptant * -3% sur le prix de la formation (hors matériel) 2 328€	Par mensualités ** Par exemple : 12 x 241,70€
1. Formule location matériel OU	350€	350€	350€	350€
2. Formule achat du matériel, blouse et linge	OU 600€	OU 600€	OU 600€	OU 600€

^{*} Par chèque, versement ou prélèvement dès l'inscription.

Vous avez la possibilité d'**ajouter une ou plusieurs spécialisation(s)** à votre formation de CAP Esthétique : + 1000€ pour 1 option ; + 1700€ pour 2 options ; + 2500 pour 3 options. Les options au choix : **corps, maquillage ou onglerie**.

Programme du CAP en 1 an

EP1 & EP2 : Techniques de soins esthétiques (coefficient 5+4)	Techniques des soins esthétiques visage, cou et décolleté, techniques d'épilations, techniques de maquillage, technique de soins esthétiques des mains et des pieds, le bronzage.
Biologie :	Base d'étude du corps humain, anatomie appliquée, système tégumentaire (épiderme, derme, hypoderme), vascularisation innervation cutanée, annexes cutanées, vieillissement cutané, effets biologiques du soleil, dermatologie appliquée.
Cosmétologie :	Réglementation relative aux produits, différentes formes galéniques des produits, composition générale d'un produit cosmétique ou d'un produit d'hygiène corporelle.
Technologie des appareils et des instruments :	Étude des appareils utilisés dans les soins esthétiques, instruments utilisés dans les techniques esthétiques.
Prévention Santé Environnement (coefficient 1) :	L'individu et sa santé, l'individu dans ses actes de consommation, l'individu dans son parcours professionnel, gérer les situations d'urgence.
EP3 : Conduite en institut de beauté et de bien-être – Vente de produits (coefficient 4):	Approche commerciale des produits, présentation des produits et prestations, techniques de vente, opérations administratives, connaissance de l'entreprise, outils de gestion, agencement des espaces professionnels, hygiène en milieu professionnel.
Domaines généraux :	Français et histoire-géographie (coefficient 3), langue Vivante étrangère (coefficient 1), mathématiques et sciences physiques (coefficient 2), éducation physique et sportive (coefficient 1).

Conditions d'inscription

Pour le CAP ECP en 1 an sans enseignement général : être titulaire d'un diplôme au minimum équivalent au niveau 3 (anciennement niveau 5) (CAP, BEP, BAC PRO, BAC, BTS ou supérieur) issu de tout secteur d'activité. Les dispenses des enseignements généraux seront validées par l'Inspection Académique.

Pour le CAP ECP en 1 an **avec enseignement général** : pas de niveau scolaire minimum requis.

Tous les candidats devront avoir 18 ans révolus avant le 31 décembre de l'année en cours.

Contactez-nous

Site internet : www.ecole44esthetique.fr

Mail:

accueil@ecole44esthetique.fr

Téléphone : 06.13.85.06.63.

^{** 20%} d'acompte correspondant au montant de la formation devront être réglés avant le 1er septembre. Les règlement se réalisent par prélèvements le 5 ou 20 de chaque mois avant mai 2024